

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION SOCIALE

Arrêté du 19 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais

NOR : ETSR1130963A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé et la ministre des solidarités et de la cohésion sociale,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, notamment son article 131 ;

Vu le décret n° 2010-337 du 31 mars 2010 relatif au conseil de surveillance de l'agence régionale de santé, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté complémentaire du 5 août 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté complémentaire du 5 octobre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté complémentaire du 30 décembre 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté complémentaire du 10 février 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté modificatif du 27 avril 2011 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Dans l'article 1^{er} de l'arrêté du 25 juin 2010 susvisé (membre nommé au titre du c du 1^o « représentant de l'État »), au lieu de : « M. Pierre de BOUSQUET de FLORIAN, préfet du Pas-de-Calais », lire : « Le préfet du département du Pas-de-Calais ».

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Nord - Pas-de-Calais :

1. Au titre du b (3^o) de l'article D. 1432-15-I (représentants des collectivités territoriales) : M. Jacques MARISSIAUX, titulaire, en remplacement de M. Didier MANIER, M. Renaud TARDY, suppléant, en remplacement de M. Jean-Luc CHAGNON, désignés par l'Assemblée des départements de France.

2. Au titre du d (2^o) de l'article D. 1432-15-I (membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie) : M. Yves DELRUE, titulaire, en remplacement de M. Michel BOURDIN, désigné par le régime social des indépendants.

3. Au titre du 5^o de l'article D. 1432-15-I (personnalité qualifiée) : M. Philippe VASSEUR, en remplacement de M. Mohamed ABDELATIF.

(Le reste sans changement.)

Article 3

La directrice des ressources humaines des ministères chargés des affaires sociales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 19 décembre 2011.

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*
XAVIER BERTRAND

*La ministre des solidarités
et de la cohésion sociale,*
ROSELYNE BACHELOT-NARQUIN